

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 janvier 2024

Le vingt neuf janvier deux mille vingt quatre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire s'est réuni en salle de réunion à la Communauté de Communes des Deux Rives, 2 avenue du Général Vidalot 82400 VALENCE D'AGEN, à la suite de la convocation adressée le vingt trois janvier deux mille vingt quatre.

Nombre de membres en exercice : 14.

12 PRESENTS : Jean Michel BAYLET, Jean Paul TERRENNE, Jean Paul DELACHOUX, Olivier RENAUD, Francine FILLATRE, Eric DELFARIEL, Bruno DOUSSON, Stéphan RATTO, Christiane LECORRE, Marie Bernard MAERTEN, Guy MERIEL et Serge BOYER.

2 ABSENTS EXCUSES : Pascal BENOIT et Jean DUPUY

POUVOIR DE VOTE : /

Nombre de Vice-Présidents : 14

Vice-Présidents en exercice : 14

Nombre de Vice-Présidents présents : 12

Quorum : 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **17 h 30.**

Mr Stéphan RATTO est désigné comme secrétaire de séance.

* * *

- Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Communautaire du 27 novembre 2023.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat CFM SUD-OUEST obtient la meilleure note, son prix n'est pas le moins-disant mais son offre est la plus conforme aux attentes, en terme de qualité et de réponse aux exigences techniques. Elle est aussi la plus avantageuse en terme de conditions de livraisons et d'installation notamment. Elle présente donc toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 80 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. au regard de l'offre financière du candidat (avec P.S.E. Sonde pour cuisson sous-vide)
1	CFM SUD-OUEST	60 044,06 €
2	HRC DIFFUSION	61 199,70 €
3	SASU ALBAREIL CAHORS	42 026,56 €
4	C.S. PRO	52 389,76 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat CFM SUD-OUEST pour les montants indiqués dans son offre financière détaillée ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat CFM SUD-OUEST pour les montants indiqués dans son offre financière détaillée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD est la mieux-disante. Au regard de l'estimation, paraissant sous estimée, et de la négociation technico-financière effectuée, elle présente les meilleures garanties pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 72 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	174 000,00 €
2	EUROVIA MIDI-PYRENEES	185 174,60 €

LOT 2 : GROS ŒUVRE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
PONS BATIMENT	82100 – CASTELSARRASIN
SAS MARIUS TEPASSO	82500 – SERIGNAC
ETC SARL	82200 – MOISSAC
EDIFICE	31180 – ROUFFIAC TOLOSAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique précisant les moyens humains et matériels, la méthodologie, les conditions de sécurité,...	50.0
3-Délai d'exécution sur la base de l'échéancier de travaux fourni	10.0

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-financière, l'offre du candidat PONS BATIMENT est la mieux-disante. Elle présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin.
La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 175 000,00€ HT

LOT 4 : COUVERTURE BARDAGES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
FRANCE CHARPENTES	82100 – CASTELSARRASIN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	40.0
2 – Valeur technique sur la base du mémoire technique précisant les moyens humains et matériels, la méthodologie, les conditions de sécurité,...	50.0
3-Délai d'exécution sur la base de l'échéancier de travaux fourni	10.0

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-financière, le candidat FRANCE CHARPENTES présente une offre précise et de qualité, avec les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 90 600,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	FRANCE CHARPENTE	91 353,46 €

LOT 5 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
FAUCHE	82400 – VALENCE D'AGEN

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 39 600,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	FURLAN ÉLECTRICITÉ	37 241,02 €

LOT 7 : MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
MENUISERIE RIEU	32390 – MONESTRUC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique précisant les moyens humains et matériels, la méthodologie, les conditions de sécurité,...	50.0
3-Délai d'exécution sur la base de l'échéancier de travaux fourni	10.0

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise MENUISERIE RIEU présente une offre conforme aux attentes, détaillée et avec les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 20 600,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	MENUISERIE RIEU	34 773,40 €

LOT 10 : PEINTURE SOL NETTOYAGE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
BAYLET PEINTURE	47240 – LAFOX
SARL PINTO	82200 – MOISSAC
DALIAS	82360 – LAMAGISTÈRE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0
2 - Valeur technique sur la base du mémoire technique précisant les moyens humains et matériels, la méthodologie, les conditions de sécurité,...	50.0
3-Délai d'exécution sur la base de l'échéancier de travaux fourni	10.0

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise SARL PINTO présente l'offre la mieux-disante et les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 12 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix global et forfaitaire
1	SARL PINTO	11 899,72 €
2	BAYLET PEINTURE	12 453,40 €
3	DALIAS	15 729,96 €

- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat FAUCHE (82400 VALENCE D'AGEN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat FURLAN ÉLECTRICITÉ (82400 VALENCE D'AGEN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat MENUISERIE RIEU (32390 MONTESTRUC) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 8, de déclarer la consultation sans suite ;
- pour le lot 9, d'attribuer le marché au candidat SARL MOMMAYOU (82100 SAINT AIGNAN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- pour le lot 10, d'attribuer le marché au candidat SARL PINTO (82200 MOISSAC) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 11, d'attribuer le marché au candidat SARL LACAZE (82000 MONTAUBAN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (82200 MALAUSE) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat PONS BATIMENT (82100 CASTELSARRASIN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat PONS BATIMENT (82100 CASTELSARRASIN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat FRANCE CHARPENTE (82100 CASTELSARRASIN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat FAUCHE (82400 VALENCE D'AGEN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat FURLAN ÉLECTRICITÉ (82400 VALENCE D'AGEN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;

LOT 1 : SECTEUR NORD : RÉFECTION DE VOIRIES EN INVESTISSEMENT (HORS AGGLOMÉRATION) ET RÉFECTION DE VOIRIES EN ENTRETIEN (HORS AGGLOMÉRATION ET AGGLOMÉRATIONS COMPRISES)

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFPAGE ROUTE GRAND SUD	82200 – MALAUSE
SAS EUROVIA MIDI PYRÉNÉENNES	82000 – MONTAUBAN
SAS COLAS FRANCE	82000 – MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	60.0
2 - Valeur du mémoire technique moyens humains, moyens matériels, mesures de sécurité, qualité des matériaux proposés, méthodologie/ organisation du travail etc.) limité à 70 pages	40.0

Au vu du rapport d'analyse des offres et de la négociation technico-économique, l'entreprise SAS COLAS FRANCE présente l'offre la mieux-disante, contenant les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 2 500 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T estimatif au regard du bordereau des prix unitaires et du détail quantitatif estimatif
1	SAS COLAS FRANCE	1 637 828,79 €
2	EIFPAGE ROUTE GRAND SUD	1 675 260,46 €
3	SAS EUROVIA MIDI PYRÉNÉENNES	1 766 546,15 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1, d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS COLAS FRANCE (82000 MONTAUBAN) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- pour le lot 2, d'attribuer l'accord-cadre au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (82200 MALAUSE) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer l'accord-cadre au candidat SAS COLAS FRANCE (82000 MONTAUBAN) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- pour le lot 2, d'attribuer l'accord-cadre au candidat EIFFAGE ROUTE GRAND SUD (82200 MALAUSE) pour un montant maximum de 2 500 000 ,00 € HT ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

2024BC1-1-2-04

**OBJET : ÉCOLE DE POMMEVIC CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{1°} du Code de la commande publique.

Elle concerne la construction d'une garderie à l'école de Pommevic, dont la date de remise des offres était fixée au 15 décembre 2023 à 12h00.

Le marché est décomposé en 8 lots, à savoir :

- lot 1 : Gros œuvre
- lot 2 : Charpente / Couverture
- lot 3 : Menuiserie
- lot 4 : Cloisons/ Faux plafonds
- lot 5 : Revêtement sol/ Faïence
- lot 6 : Peinture
- lot 7 : Électricité
- lot 8 : Chauffage/ Plomberie

LOT 2 : CHARPENTE/ COUVERTURE

Le entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal – Ville
ETC SARL	82200 – MOISSAC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères – Lot 2	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Moyens humains et matériels	5.0
2.2-Méthodologie d'intervention et pertinence du phasage	5.0
2.3-Mesures d'hygiène et sécurité	5.0
2.4-Prise en compte environnementale (tri, recyclage, impact carbone)	5.0
3-Performances des matériaux	30.0
3.1-Densité bois et tuile	10.0
3.2-Rétention d'eau	10.0
3.3-Label	10.0

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise SARL ETC est bien-disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 30 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	ETC SARL	34 878,90 €

4	SARL D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS BANZO	OFFRE INAPPROPRIÉE (L'offre remise n'était pas destinée à la CC2R)
---	--	---

LOT 4 : CLOISONS/FAUX PLAFONDS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 – VALENCE D'AGEN
SARL RC 82	82200 – MOISSAC
SARL MOMMAYOU	82100 – SAINT AIGNANT
DESCOULS JEAN-JACQUES	32110 – CAZES MONDENARD
ENTREPRISE MORETTI	47000 – AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères – Lot 4	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	20.0
2.1-Moyens humains et matériels	5.0
2.2-Méthodologie d'intervention et pertinence du phasage	5.0
2.3-Mesure d'hygiène et sécurité	5.0
2.4-Prise en compte environnementale (Tri, Recyclage, Impact carbone)	5.0
3-Performance des matériaux	30.0
3.1-Résistivité de l'isolant	10.0
3.2-Conductivité de l'isolant	10.0
3.3-Label	10.0

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise SOGYPSE est la mieux-disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise SARL LACAZE est la mieux-disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 12 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	SARL LACAZE	8 679,00 €
2	ENTREPRISE YOANN DUPIN	10 397,05 €

LOT 6 : PEINTURE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
C&T DÉCO	82000 - MONTAUBAN
SARL BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX
SARL PINTO	82200 - MOISSAC
DALIAS PEINTURE	82360 - LAMAGISTÈRE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères – Lot 6	Pondération
1-Prix des prestations	100.0

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise DALIAS PEINTURE est la mieux-disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin. La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 8 000,00€ HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition du prix globale et forfaitaire
1	SARL FERRIERES THERMELEC	6 558,85 €
2	SARL AIDELEC	7 614,00 €

LOT 8 : CHAUFFAGE/PLOMBERIE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL AIDELEC	82400 – VALENCE D'AGEN
FURLAN ÉLECTRICITÉ	82400 – VALENCE D'AGEN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères – Lot 8	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	20.0
<i>2.1-Moyens humains et matériels</i>	<i>5.0</i>
<i>2.2-Méthodologie d'intervention et pertinence du phasage</i>	<i>5.0</i>
<i>2.3-Mesure d'hygiène et sécurité</i>	<i>5.0</i>
<i>2.4-Prise en compte environnementale (Tri, Recyclage, Impact carbone)</i>	<i>5.0</i>
3-Performance des matériaux	30.0
<i>3.1-SCOP des pompes à chaleur (Performance)</i>	<i>15.0</i>
<i>3.2-Rendement VMC</i>	<i>15.0</i>

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise SARL AIDELEC est la mieux-disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin.

DÉCIDE

- pour le lot 1, d'attribuer le marché au candidat ETC SARL (82200 MOISSAC) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire;
- pour le lot 2, d'attribuer le marché au candidat ETC SARL (82200 MOISSAC) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire;
- pour le lot 3, d'attribuer le marché au candidat EBENISTERIE DE LA GRAVE (82210 SAINT NICOLAS DE LA GRAVE) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 4, d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE (82400 VALENCE D'AGEN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 5, d'attribuer le marché au candidat SARL LACAZE (82000 MONTAUBAN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 6, d'attribuer le marché au candidat DALIAS PEINTURE (82360 LAMAGISTERE) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 7, d'attribuer le marché au candidat SARL FERRIERES THERMELEC (82200 MOISSAC) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- pour le lot 8, d'attribuer le marché au candidat SARL AIDELEC (82400 VALENCE D'AGEN) pour les montants indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

2024BC1-1-2-05

**OBJET : MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DES BÂTIMENTS ET
STRUCTURES COMMUNAUTAIRES 2024/2026
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne la maintenance des équipements des bâtiments et structures communautaires, dont la date de remise des offres était fixée au 15 décembre 2023 à 12h00.

Le marché est décomposé en 2 lots, à savoir :

- lot 1 : Maintenance des équipements de froid alimentaire,

**LOT 2 : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DES BATIMENTS ET STRUCTURES
COMMUNAUTAIRES 2024/2026**

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
FACEO FM SUD OUEST (VINCI FACILITIES)	33320 – EYSINES
F3M CONSEILS	82000 – MONTAUBAN
HERVÉ THERMIQUE	31770 – COLOMIERS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique : Organisation de l'entreprise spécifique au marché, moyen humain prévu pour le marché notamment un interlocuteur dédié, modalités de suivi des interventions, délais d'interventions, qualifications des techniciens prévus pour le marché, moyen matériel mis à disposition, condition minimale d'intervention	60.0 %
2 - Prix des prestations	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de l'entreprise HERVÉ THERMIQUE est la mieux-disante et présente les garanties et capacités nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 105 000,00 € HT		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de la décomposition des prix globale et forfaitaire
1	HERVÉ THERMIQUE	42 392,80 €
2	HERVÉ THERMIQUE (VARIANTE)	74 627,61 €
3	FACEO FM SUD OUEST (VINCI FACILITIES)	82 016,58 €
4	F3M CONSEILS	68 586,00 €

L'avenant n°1 a donc pour objet de rendre définitifs ces prix nouveaux. Cet avenant n'induit ni une augmentation du montant maximum de l'accord-cadre ni une augmentation de la durée d'exécution des prestations. Les prix nouveaux se présentent comme suit :

N° des prix	DESIGNATION ET DEFINITION DES PRIX	QUANTITE	UNITE	PRIX UNITAIRE
P113 - TRAVAUX DE REHABILITATION SANS TRANCHEE				
P113.01	Reconnaissance préliminaire de canalisation par système de télévision en circuit fermé			
P113.01a	Installation de chantier d'inspection télévisée		le forfait	1 000,00 €
P113.01b	Nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - Dn compris entre 150 et 200mm		le mètre linéaire	2,50 €
P113.01c	Nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - Dn compris entre 201mm et 300mm		le mètre linéaire	3,00 €
P113.01d	Nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - Dn compris entre 301mm et 400mm		le mètre linéaire	3,90 €
P113.01e	Pompage par camion hydrocureur		la 1/2 journée	845,00 €
P113.01f	Contrôle de l'état initial par inspection télévisée		le mètre linéaire	5,00 €
P113.01g	Rapport d'inspection préliminaire pour chemisage		le mètre linéaire	1,30 €
P113.02	Travaux préparatoires et vérification de l'état d'accueil			
P113.02a	Découpe de branchements pénétrants dans les canalisations de diamètre nominal inférieur ou égal à 400 mm		l'unité	150,00 €
P113.02b	Travaux préparatoires (fraisages, burinages) et Élimination de béton		le mètre linéaire	35,00 €
P113.02c	Mise à disposition d'une unité robot pour travaux de fraisage, burinage		l'heure	250,00 €
P113.02d	Nettoyage / rinçage de la canalisation par curage hydrodynamique		le mètre linéaire	3,40 €
P113.03	Traitements ponctuels			
P113.03a	Mise en place d'une manchon inox - Dn compris entre 150 et 200mm		l'unité	455,00 €
P113.03b	Mise en place d'une manchon inox - Dn compris entre 201 et 300mm		l'unité	555,00 €
P113.03c	Mise en place d'une manchon inox - Dn compris entre 301 et 400mm		l'unité	670,00 €
P113.04	Chemisage-gainage aux ultraviolets			
P113.04a	Installation unite de gainage		le forfait	2 000,00 €
P113.04b	Gainage d'une canalisation - Dn compris entre 150 et 200mm		le mètre linéaire	107,00 €
P113.04c	Gainage d'une canalisation - Dn compris entre 201 et 300mm		le mètre linéaire	142,00 €
P113.04d	Gainage d'une canalisation - Dn compris entre 301 et 400mm		le mètre linéaire	206,00 €
P113.05	Traitement des extrémités de gaine			
P113.05a	Reprise du gainage au droit d'un regard		l'unité	328,00 €
P113.05b	Plus-value pour finition inox - Dn compris entre 150 et 200mm		l'unité	225,00 €
P113.05c	Plus-value pour finition inox - Dn compris entre 201 et 300mm		l'unité	245,00 €
P113.05d	Plus-value pour finition inox - Dn compris entre 301 et 400mm		l'unité	335,00 €
P113.06	Traitement des Piquages sur collecteur			
P113.06a	Réouverture des piquages circulaires		l'unité	530,00 €
P113.06b	Mise en place d'une selle de branchement - Dn compris entre 150 et 200mm		l'unité	650,00 €
P113.06c	Mise en place d'une selle de branchement - Dn compris entre 201 et 300mm		l'unité	800,00 €
P113.06d	Mise en place d'une selle de branchement - Dn compris entre 301 et 400mm		l'unité	1 050,00 €
P113.07	Réfection des regards			
P113.07a	Etanchement de regard par injection		l'unité	450,00 €
P113.07b	Ragréage de regard par mortier hydrofuge		l'unité	600,00 €
P113.07c	Reprise de cunette		l'unité	280,00 €
P115 - DOSSIER DE RECOLEMENT				
P115.01	Plan de récolement	0,00	% du DQE	0,50 %

-
- Fourniture et pose d'un nouveau moteur pour le racleur du clarificateur,
 - Purge et renforcement de la structure de la rampe d'accès,
 - Remplacement de la grave de fondation des voiries périphériques par du concassé recyclé (remplacement d'un matériau d'apport par un matériau recyclé),
 - Prolongement du drainage amont au FPR3 : mise en place d'un matelas drainant avec avaloir en entrée de station,
 - Prolongement du busage de l'accès ouest,
 - Coupe de bambous complémentaire et reprofilage du fossé ouest,
 - Mise en place de gaines télécom depuis le local technique vers l'entrée de site,
 - Mise en place de gouttières et chenaux pour le local technique,
 - Pose de géotextiles de protection et plantation des talus aval au filtres plantés.

Le projet d'avenant n°2 introduit donc ces prestations supplémentaires et modifiées avec une nouvelle annexe financière.

Ces modifications entraînent une augmentation du montant du marché de 26 380,70 € HT.

Le montant total du marché passe de 791 765,99 € HT à 818 146,69 € HT ; soit une augmentation de 3,33 %.

L'avenant introduit la répartition de l'augmentation entre les trois co-traitant titulaires du marché.

Les modifications n'induisent pas une augmentation de la durée des prestations.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n° 2 tel que détaillé ci-dessus et en annexe ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n° 2 tel que détaillé ci-dessus et en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

2024BC7-5-1-09**OBJET : REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE DONZAC – Phases 2 et 3
PLAN DE FINANCEMENT**

La commune de Donzac a réalisé la phase 1 «Recueil des données et interprétation» de son schéma communal d'assainissement. Afin de terminer les campagnes de mesure pour établir le schéma communal d'assainissement, il faut aujourd'hui lancer les phases deux et trois de l'étude.

L'Agence de l'eau Adour Garonne aide les collectivités à hauteur de 50 % pour la réalisation des schémas directeurs.

Suite à la consultation, la campagne de mesure sera scindée en deux parties, la première partie concerne la prise de mesure dans le réseau et au niveau de la station. Ces mesures de débit permettront d'ajuster les quantités à commander en passage caméra, en test à la fumée et en contrôle de branchement (2ème partie de l'étude).

Aujourd'hui les coûts de l'étude sont :

- 1ère partie : 30 450,00 € HT,
- 2ème partie : 36 200,00 € HT (les linéaires réellement réalisés seront bien inférieurs à ceux estimés. Le coût de la deuxième partie sera certainement diminué d'environ 50%).

Le Président propose donc :

- d'approuver la réalisation des phases deux et trois du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzac.
- d'adopter le plan de financement suivant :
Etude phases 2 et 3 (montant maximum) : 66 650,00 € HT
Total des dépenses : 66 650,00 € HT
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée possible (50 % du montant de l'étude).

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la réalisation des phases deux et trois du schéma directeur d'assainissement de la commune de Donzac.
- d'adopter le plan de financement suivant :
Etude phases 2 et 3 (montant maximum) : 66 650,00 € HT
Total des dépenses : 66 650,00 € HT
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau la subvention la plus élevée possible (50 % du montant de l'étude).

-
- un droit de place à raison de 2 € par jour,
 - le prix de la consommation d'eau à 2,50 € le m³,
 - le prix de la consommation d'électricité à 0,35 € le Kwh.

Par ailleurs, Il convient en fonction du coût de l'électricité (kilowatt par heure), du prix du mètre cube d'eau facturé et du droit d'usage, de fixer à 25 € le montant du crédit minimum.

L'acquisition de crédits (et le remboursement éventuel des sommes trop perçues lors du départ) se fait toujours dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, dans le cadre de la régie de recettes de l'aire des gens du voyage.

La mise en application de cette nouvelle tarification ne peut être effective qu'à la remise en service de l'aire suite à la fermeture annuelle pour l'entretien. Les occupants actuels ont contracté l'emplacement avec la tarification de 2020.

Le Président propose donc :

- d'adopter les modalités de fonctionnement et le principe de prépaiement par un logiciel de télégestion pour les usagers de l'aire des gens du voyage,
- de fixer les tarifs suivants et de modifier les montants sur le règlement intérieur :
 - caution : 100 € par emplacement,
 - droit de place : 2 € par jour,
 - consommation d'eau : 2,50 € le m³,
 - consommation d'électricité : 0,35 € le Kwh,
- de fixer à 25 € le montant minimum de crédits,
- d'adopter la mise en application au 1^{er} août 2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'adopter les modalités de fonctionnement et le principe de prépaiement par un logiciel de télégestion pour les usagers de l'aire des gens du voyage,
- de fixer les tarifs suivants et de modifier les montants sur le règlement intérieur :
 - caution : 100 € par emplacement,
 - droit de place : 2 € par jour,
 - consommation d'eau : 2,50 € le m³,
 - consommation d'électricité : 0,35 € le Kwh,
- de fixer à 25 € le montant minimum de crédits,
- d'adopter la mise en application au 1^{er} août 2024.

clé de répartition qui leur est propre.

Si la Commune et/ou la CC2R refusent de prendre en charge le coût de ces travaux, elles en informeront immédiatement EDF. La présente Convention pourra alors être résiliée par les Parties.

Enfin, EDF mettra gratuitement à la disposition de la Commune et de la CC2R les eaux tièdes.

La signature de la présente Convention mettra fin à la convention ayant le même objet conclue entre les Parties le 19 décembre 1991.

Le Président propose donc de l'autoriser ou son représentant à signer le cas échéant cette convention et les documents afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le cas échéant cette convention et les documents afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LE PIN



Stéphan RATTO

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

* * * * *

La séance est clôturée à 19 heures 00